



Où m'adresser pour récupérer l'APL

Par **bouton**, le **27/10/2008** à **18:10**

Bonjour,

L'ex propriétaire de mon fils percevait le montant de l'APL et je lui versais le complément de loyer. Le 1er ouvrant les droits, je lui ai versé la totalité du loyer car je ne connaissais pas le montant de l'APL octroyé. Par la suite, la propriétaire a perçu l'APL pour ce même mois. Ce qui fait qu'elle a touché pour un mois : le loyer dans son intégralité + l'APL. Elle me doit cette somme soit 203 €, qu'elle refuse de me donner. J'ai fait appel à une association de défense des consommateurs qui lui a envoyé des courriers mais sans succès. Que dois-je faire ?
Après de qui dois-je m'adresser. C'est une petite somme mais qui est importante pour moi et aussi je souhaite me défendre car j'ai en face de moi une personne malhonnête et de très mauvaise foi.

Merci de bien vouloir me répondre.